

CONTRAT DE LOCATION

LOCATAIRE #1

Nom _____ Téléphone _____
Adresse _____ Courriel _____
Permis de conduire _____

LOCATAIRE #2 (ou SOCIÉTÉ si requis)

Nom _____ Téléphone _____
Adresse _____ Courriel _____
Permis de conduire _____

PERSONNE-RESSOURCE

Nom _____ Téléphone _____

QU'ENTREPOSEZ-VOUS ? _____

1. **RÉSERVATION ET DURÉE DU BAIL** : Le présent bail prend effet à la date indiquée au contrat. Le **Locataire** loue les locaux du **Propriétaire** sur une base mensuelle et aucune facture ne sera émise. À la signature du bail, le prorata du mois en cours (avec taxes) sera payable en plus d'un montant de 80\$ non taxable à titre de dépôt de garantie. Les loyers **doivent être payés le premier jour de chaque mois**. Il n'y a aucun remboursement si le **Locataire** quitte les lieux avant la date prévue.
2. **DÉPÔT DE GARANTIE** : Lors de la signature du présent bail, le **Locataire** doit verser au **Propriétaire** un montant de 80\$ non taxable à titre de dépôt pour nettoyage et dommages pouvant être causés à l'unité d'entreposage par le **Locataire**. Ce dépôt sera remis au **Locataire** après une inspection des lieux au terme de la location, selon les conditions stipulées au paragraphe 13 du présent contrat.
3. **CONDITIONS D'ENTREPOSAGE**
 - 3.1. Le **Locataire** s'engage à ne pas entreposer dans le local loué de l'essence, de l'huile, des carburants, de la graisse, de la peinture, des articles inflammables, des explosifs, des munitions, des drogues, des boissons alcoolisées, des aliments périssables, ni des articles ou déchets corrosifs, toxiques ou dangereux. Le **Locataire** est responsable de tout dommage causé aux lieux, aux produits du **Locataire** ou à ceux des autres **Locataires**. Le **Propriétaire** n'est pas responsable des dégâts causés par de la vermine.
 - 3.2. Nos entrepôts étant **NON** chauffés et **NON** climatisés, des gouttelettes d'eau peuvent se former sans une bonne circulation de l'air. Le **Locataire** doit donc éviter de placer des objets directement sur le sol en béton et doit laisser un **espace entre les articles et les murs**. Il est recommandé de **placer les biens sur des planches ou des palettes en bois avec un pare-vapeur en dessous** pour assurer une bonne aération. Le **Propriétaire** n'agit pas comme dépositaire de la propriété du **Locataire** et n'accepte aucun contrôle, garde ou responsabilité en cas de vol ou de sinistre. Le **Locataire** demeure seul responsable pour toute perte ou dommage aux biens entreposés.

Date _____

Signature du Locataire - Paragraphes 1 à 3.2

4. **PAIEMENT EN RETARD** : Le défaut de payer à la date prévue entraînera, **après 5 jours de retard de paiement**, l'imposition **d'un frais de 25\$ plus 1\$ additionnel par jour**. Aucun représentant de la compagnie ne communiquera avec vous suite à un non-paiement de votre part. De plus, l'accès à votre espace d'entreposage vous sera refusé.
5. **REPRISE DE POSSESSION POUR BRIS DE CONTRAT** : Si le paiement du loyer n'est pas reçu dans les **60 jours suivant la date mensuelle d'échéance**, soit le 5 du mois, le bail sera résilié de plein droit sans autres procédures judiciaires. Les biens seront alors considérés abandonnés et deviendront la propriété du **Propriétaire** qui pourra en disposer sans autre avis ni délai. De la même façon, le **Locataire** s'engage à respecter toutes et chacune des conditions du bail ou du Code Civil du Québec à défaut de quoi le **Propriétaire** pourra reprendre immédiatement possession des lieux loués.
6. **UTILISATION DES LIEUX** : Le **Locataire** est tenu de définir, à la signature du bail, la nature des biens qu'il y entrepose. Le **Locataire** pourra avoir accès à son local d'entreposage uniquement dans le but d'entreposer ou d'enlever des biens personnels. Le local d'entreposage ne doit pas être utilisé en tant que logement, atelier de travail ou pour l'opération d'une entreprise. Il est donc interdit au **Locataire** d'entreposer des biens ou d'accomplir des activités qui pourraient entraîner l'annulation d'une police d'assurance sur les bâtisses ou dans les lieux loués ou qu'elle soit assujettie à des primes supplémentaires.
7. **ASSURANCE** : Le **Locataire** assumera l'entière responsabilité pour toute perte ou dommage au matériel entreposé, causé par le feu, le vol, l'humidité ou tout autre facteur. De plus, le local loué n'est pas chauffé et n'est pas climatisé. En vertu de ce bail, le **Locataire** est avisé qu'il est seul responsable de contracter une assurance pouvant couvrir ses biens entreposés contre toute perte ou dommage. Cette assurance est disponible chez la plupart des assureurs. Aucun recours de la part des **Locataires** ou de leurs assureurs ne sera admis.
8. **RÈGLEMENTS** : Le **Locataire** accepte et convient de suivre tous les règlements de Mini-entrepôts Saint-Calixte présentement en vigueur ou qui peuvent entrer en vigueur en tout temps. L'accès du **Locataire** aux locaux d'entreposage peut être sous condition, de toute manière qui semble raisonnable et nécessaire par le **Propriétaire** afin de maintenir l'ordre des locaux. **Aucun animal** n'est accepté sur les lieux, et ce, en tout temps et **il est strictement interdit de fumer** dans les locaux et sur le site.
9. **AVERTISSEMENTS** : Le **Locataire doit respecter** les avertissements de sécurité affichés sur le site des entrepôts, soit :
 - DANGER CHUTE DE NEIGE | GLACE
 - DÉFENSE DE FUMER
 - DÉFENSE DE JETER DES EFFETS OU DÉCHETS SUR LE SITELe **Propriétaire** décline toute responsabilité pour des dommages pouvant être causés par des chutes de neige ou de glace tombant de la toiture.
10. **ACCÈS** : Chaque **Locataire** reçoit une puce ou un code d'accès confidentiel personnel pour accéder au site d'entreposage. Le **Locataire doit fournir son propre cadenas**. Le **Propriétaire** peut mais n'est pas obligé de verrouiller le local s'il est trouvé ouvert.

Date _____

Signature du Locataire - Paragraphes 4 à 10

11. **AVIS DE DÉPART** : Le **Locataire** doit aviser le **Propriétaire** par courriel ou par téléphone de tout changement d'adresse et de téléphone. Un **avis de 10 jours avant la date de départ** est obligatoire. À défaut de cet avis ou si l'entrepôt n'a pas été libéré à la date prévue, le mois suivant sera facturé.
12. **CHANGEMENT DE TARIF OU DE RÉGLEMENTATION** : Le **Propriétaire** se réserve le droit de changer les tarifs pour les locaux d'entreposage avec un avis de 30 jours au **Locataire**. Le **Propriétaire** a le droit d'établir ou de changer les heures d'opération et d'apporter des changements aux règlements ou procédures en ce qui a trait à la sécurité, l'entretien, la propreté des locaux et la préservation de l'ordre aux locaux d'entreposage; il verra alors à aviser par courriel, par téléphone ou par écrit le **Locataire** de ces changements ou amendements.
13. **REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE** : Le dépôt de 80\$ sera remboursé en totalité à la fin du bail, sauf dans les cas suivants : loyers ou frais de retard encourus, bris au niveau des murs, des portes et des bâtisses, biens ou ordures laissés dans les locaux, sur le site ou aux abords du site.

TARIFS EN VIGUEUR (taxes incluses) : 6'x10' = 100\$ - 6'x12' = 120\$ - 10'x20' = 200\$

MODE DE PAIEMENT ACCEPTÉS : VIREMENT *INTERAC* - CARTES DE CRÉDIT Visa et Mastercard

Dimensions du local _____ Tarif mensuel _____ Début de location _____

EN APPOSANT MA SIGNATURE, JE DÉCLARE AVOIR LU, COMPRIS ET ACCEPTÉ TOUS ET CHACUN DES PARAGRAPHES DU PRÉSENT BAIL DE LOCATION.

Date _____

Signature du Locataire - Paragraphes 1 à 13

FORMULAIRE DE PAIEMENT

NOM DU LOCATAIRE : _____ LOYER : _____ \$

Veillez **INDIQUER** votre **choix** parmi les 2 modes de paiement ci-dessous, soit :

Votre choix : _____

1. **VIREMENT INTERAC** - Je ferai le paiement par **virement *Interac*** à l'adresse courriel :

info@minientrepotssaintcalixte.ca

La question par défaut : Pourquoi

La réponse par défaut : location*

**Si vous préférez choisir une question et une réponse différentes, simplement nous en aviser*

2. **CARTE DE CRÉDIT – Visa ou Mastercard**

Les loyers seront prélevés **automatiquement** sur ma carte de crédit ci-dessous :

Numéro de la carte : _____ Expiration : ____ / ____

Nom indiqué sur la carte : _____

Code de sécurité : _____ Code postal relié à cette carte : _____

Date _____

Signature du Locataire

ANNEXE - CONSEILS ET AVIS IMPORTANTS

Déneigement : Le site d'entreposage est déneigé jusqu'à 15 à 18 pouces de la porte de votre local.

Éclairage : Aucun de nos locaux ne possède de prise électrique à l'intérieur. Le seul éclairage en place provient des luminaires extérieurs.

Électroménagers : Dégivrez et nettoyez les réfrigérateurs et congélateurs, et assurez-vous qu'ils soient secs à l'intérieur. Bloquez la porte en position légèrement ouverte.

Mobilier : Démontez les lits et tables (emballez les pieds et composants ensemble). Empilez les petits objets sur les commodes et bureaux. Gardez les pièces rembourrées hors du sol. Utilisez des rouleaux de mousse pour protéger et emballer les meubles en bois ou les objets fragiles. Recouvrez le tout d'un drap ou de polyéthylène pour éviter la poussière.

Utilisation de l'espace d'entreposage : Ne posez jamais les boîtes de carton, matelas, sofas ou autres biens similaires directement sur le sol. Placez des palettes et/ou des planches sous les boîtes et les meubles pour les isoler du sol en béton et éviter l'humidité. Les boîtes de carton devraient être placées sur les bacs de plastique plutôt que l'inverse. N'appuyez rien sur les murs mais laissez un espace entre les murs et les effets pour assurer la ventilation.

Interdictions formelles sur le site d'entreposage :

- Défense de fumer
- Les animaux sont interdits
- Défense de laisser des déchets ou des effets sur le site

Date _____

Signature du Locataire